

## « Gérardrie » métier flamand et toponyme liégeois

par MAURICE YANS

---

Le nom de la rue *Gérardrie* de Liège a souvent préoccupé les érudits locaux, aussi bien historiens que philologues. Trois noms méritent d'être retenus ; il s'agit, dans l'ordre chronologique de THÉODORE GOBERT, JEAN HAUST et ÉDOUARD PONCELET.

L'explication proposée par l'historien GOBERT, suspecte déjà aux yeux du regretté HAUST, ne semble guère pouvoir être maintenue.

En effet, emboîtant le pas à ses prédécesseurs, GOBERT a considéré le toponyme comme un dérivé du prénom Gérard ; il dut pour cela s'efforcer de rattacher son origine à l'existence d'un personnage célèbre. Pour les besoins de sa démonstration, pouvait-il vraiment retenir Gérard de Bourgogne, chanoine de Saint-Lambert en 1031 (1), archidiacre de Liège en 1036, 1044, élevé à la papauté en 1059 sous le nom de Nicolas II, et l'identifier avec un certain *Gerardus presbyter*, qui, d'après le nécrologe de la cathédrale, fit don à cette institution d'une maison sise en Gérardrie (2)? Nicolas II mourut cent ans avant que

(1) J. DE THEUX, *Le chapitre de Saint-Lambert*, t. I, p. 67.

(2) TH. GOBERT, *Liège à travers les âges*, t. III, p. 122. — 28 février : « Commemoratio... Gerardi presbiteri qui dedit nobis domum unam in Geredria » (ARCHIVES DE L'ÉTAT A LIÈGE, Chapitre de Saint-Lambert, obituaire formé aux XIII<sup>e</sup> siècle, folio 122).

le nom de Gérardrie ne fût introduit à Liège ; promu évêque de Florence, puis souverain pontife, l'archidiacre liégeois n'aurait guère été qualifié de simple *presbyter* dans le nécrologe de son ancien chapitre. De plus, la commémoration se célébrait habituellement au jour du décès ou à une date très rapprochée ; or, celle du prêtre Gérard était fixée le 28 février (*pridie kalendas martii*) (1), alors que le pape Nicolas II décéda le 27 juillet de l'an 1061. Pour ces raisons diverses, il est impossible de rapprocher les deux personnages.

Si l'hypothèse du nom d'un propriétaire de l'endroit paraît, malgré tout, défendable aux yeux de l'historien, elle ne résiste guère à la critique philologique. JEAN HAUST estime qu'il faudrait au moins alors recourir à un patronyme germanique, *Geert* signifiant Gérard (2), mais il convient immédiatement de la fragilité de son hypothèse.

Au cours d'entretiens qui furent si profitables à ma formation, JEAN HAUST et ÉDOUARD PONCELET échangèrent, en ma présence, leurs réflexions et leurs observations relatives à l'origine de Gérardrie. Fort de cet enseignement oral, je me hasarde à reconsidérer le problème.

Pour permettre au philologue de contrôler mes assertions et de découvrir éventuellement une autre explication, je donnerai d'abord un relevé des multiples formes du mot. Les notes manuscrites d'ÉDOUARD PONCELET m'ont fourni des leçons extraites de documents que la bombe allemande a irrémédiablement détruits en 1944. La haute conscience professionnelle du regretté archiviste me détermine à les accepter sans réserve. Du reste, fréquemment le même scribe transcrit le mot de façons différentes ; à titre d'exemple, ne rappelons que les scrupules ou la fantaisie du scribe

(1) Et non le 19 février, comme l'indique GOBERT, *op. cit.*, t. III, p. 122, note 5.

(2) *Annuaire d'histoire liégeoise*, t. II, p. 327.

du cartulaire de Saint-Materne, datant du XV<sup>e</sup> siècle : recopiant une charte du 6 janvier 1219, il écrit, comme dans l'original, *in Geredria* ; dans la traduction française, il transcrit *en Geredrie*, terme qu'il transforme dans la rubrique analytique en *Gerardrie*. Tous les originaux sont d'ailleurs bien éloignés de l'identité orthographique !

*Geredria* (in), 1219 (1), 1253 (2), XIII<sup>e</sup> siècle (3), 1371, 1441-1443, 1445 (4).

*Geredrie* (en), 1219 (5) ; (Lambiers de), 1271 (6), 1280 (7), 1281 (8), 1282 (9), 1283 (10), 1284 (11) ; (Ysabeaz de), 1294 (12) ; (d<sup>lle</sup> Yelons de), 1314 (13) ; (en), 1314 et 1330 (14), 1317 (15) ; (à cor de), 1340 (16) ; (en), 1340 (17), 1344 (18) ; (terres les demoiselles de), 1374 (19), (en) 1386, 1388, 1389,

N. B. Toutes les archives consultées sont conservées au Dépôt des Archives de l'État, à Liège. — L'hôpital Saint-Mathieu est à l'Évêché. — Les sources d'archives éditées sont imprimées en italique.

- (1) *Cartulaire de Saint-Lambert*, t. I, p. 186.
- (2) *Ibidem*, t. II, p. 29.
- (3) Cathédrale Saint-Lambert, obituaire, fol. 19 v<sup>o</sup>.
- (4) Collège Saint-Materne, reg. cens et rentes.
- (5) *Ibidem*, cartulaire, fol. 188, traduction du latin en roman.
- (6) J. CUVELIER, *Val-Benoît*, p. 199.
- (7) Saint-Jacques, original.
- (8) Chapitre Saint-Martin, (original). — Hôpital Saint-Mathieu, (original). — CUVELIER, *Val-Benoît*, p. 245.
- (9) Hôpital Saint-Mathieu, (deux originaux).
- (10) *Cartulaire de Saint-Lambert*, t. II, p. 357.
- (11) CUVELIER, *Val-Benoît*, p. 265. — Pauvres-en-Ile, (original).
- (12) Pauvres-en-Ile, reg. 13, fol. 211.
- (13) Hospice de Cornillon, cartulaire III, fol. 179 v<sup>o</sup> (copie de l'an 1550 environ) (très endommagé en 1944).
- (14) *Cartulaire de Saint-Lambert*, t. III, p. 374.
- (15) Hôpital Saint-Abraham, registre dit aux serments, fol. 36, 47, 50 (deuxième pagination) (perdu).
- (16) Hôpital Saint-Mathieu, polyptique, fol. 17 v<sup>o</sup>.
- (17) Hôpital Tirbourse et Saint-Christophe, cour des tenants, reg. 4, fol. 23 r<sup>o</sup>.
- (18) Chapitre de Saint-Lambert, cour des tenants, reg. 1, fol. 34 r<sup>o</sup>.
- (19) Val-Saint-Lambert, reg. 295.

1390, 1395 (1); (alle tournée de), 1447 (2); (en), XV<sup>e</sup> siècle (3), 1538 (4), 1539 (5), 1545-1591 (6); (en), 1589-1630 (7).

*Gererderie* (in), 1250 (8); (Ellebrans le sellier de), 1313 (9); (en), 1662, 1666 (10).

*Gerarderie* (Colinus de), 1267 (11); (en), 1287 (12); (en, sor, vers, li orfeveres de), 1337 (13); (en), 1363 (14), 1378 (15), 1423 (16), 1473 (17), 1499 (18), 1641 (19), 1655 (20); (rue de), 1736 (21), 1760 (22).

*Gerederie* (en), 1275 environ (23); (les damoyselles de),

(1) Val-Benoît, reg. cens et rentes, 1385-1390.

(2) Échevins de Liège, œuvres 15, fol. 92.

(3) Hôpital Saint-Mathieu, cartulaire 1, fol. 1 (rubrique).

(4) Croisiers de Liège, registre aux paies, 1528-1543.

(5) Échevins de Liège, cris du perron, XXVIII, fol. 56 v<sup>o</sup> (détruit en 1944).

(6) Croisiers de Liège, paies, 1545-1565, 1585-1590. — Abbaye du Val-Benoît, cens et rentes, 1585-1586.

(7) Abbaye du Val-Benoît, registre aux cens et rentes et pièces de procédure.

(8) Polyptique de Saint-Jean (édition L. LAHAYE, dans *Bulletin Commission royale d'Histoire*, t. 107, p. 214).

(9) CUVELIER, *Val-Benoît*, pp. 353, 354. Pourrait aussi être lu : *Gerederie*.

(10) Croisiers de Liège, paies, 1665-1670, reg. 10 (sans pag., classement alphabétique) : super domo sua aux trois pucelles. — Officialité, rendages proclamatoires, reg. 25, fol. 358.

(11) Hôpital Saint-Mathieu, original.

(12) Chapitre Saint-Lambert, *Liber chartarum*, t. I, fol. 523 : « à la haute justice le vesque à la chaaine en Gerarderie ». Pa-weilhar A, fol. 125 v<sup>o</sup>, B, fol. 71 v<sup>o</sup> (détruits en 1944).

(13) Pauvres-en-Ile, reg. 15, fol. 143 v<sup>o</sup>, 144, 150 v<sup>o</sup>; reg. 16, fol. 66, 69 v<sup>o</sup> (détruits en 1944).

(14) Hôpital Saint-Mathieu, original.

(15) *Cartulaire Saint-Lambert*, t. IV, p. 549.

(16) Échevins de Liège, reg. 3, fol. 135.

(17) Échevins de Liège, saisies, II, fol. 231.

(18) *Ibidem*, Jugements et sentences, 1497-1502, fol. 107, 120.

(19) Officialité, rendages proclamatoires, reg. 21, fol. 191 r<sup>o</sup>.

(20) *Ibidem*, t. XXIII, 190.

(21) États. Capitation de la paroisse Notre-Dame-aux-fonts.

(22) Officialité, rendages proclamatoires, reg. 37, fol. 217.

(23) Chapitre Saint-Lambert, polyptique, fol. 58 v<sup>o</sup>.

1363 (1), (pro terris [domicellarum] de), 1375 (2); (en), 1421 (3); (en Toren et), 1442 (4), 1453 (5); (en), 1466 (6); (in vico dicto), 1483 (7).

*Gererdia* (in), 1275 environ (8).

*Gererdrie* (Ysabeal de), 1280 (9); (en), 1287 (10); (Lambier de), 1290 (11); (al entree de), 1294 (12); (à le chaine en), 1316 (13); (en), 1330 (14); (les damoiselles de), 1331 (15); (Gilles Ierté de), 1341 (16); (Henris li cutelliers de), 1342 (17); (Weris de), 1342 (18); (en —, li orfevres de), 1352, 1353 (19); (en), 1373 (20); (à la chayne en), vers 1380 (21); (en), 1411 (22), 1422 (23), 1456 (24), 1464 (25), 1493 (26), 1541 (27), 1545-1564 (28).

(1) Val-Saint-Lambert, reg. 293.

(2) *Ibidem*.

(3) Abbaye de Beaurepart, registre de la pitance, fol. 81 v<sup>o</sup> (à l'Évêché).

(4) Val-Benoît, cens et rentes, 1440-1442.

(5) Cour allodiale, 1451-1454, fol. 101 v<sup>o</sup>.

(6) Val-Benoît, cens, rentes et chapons.

(7) Chapitre Saint-Lambert, conclusions capitulaires, t. CXII, fol. 52.

(8) Chapitre Saint-Lambert, polyptique, fol. 68.

(9) Pauvres-en-Ile, reg. 11, fol. 85 v<sup>o</sup>.

(10) Un texte de la paix des Clercs.

(11) Sainte-Croix, reg. 15, fol. 215 v<sup>o</sup> (copie du XVI<sup>e</sup> siècle).

(12) Pauvres-en-Ile, reg. 13, fol. 223 v<sup>o</sup>.

(13) *Cartulaire Saint-Lambert*, t. III, p. 167 (original).

(14) CUVELIER, *Val-Benoît*, p. 407.

(15) Val-Saint-Lambert, chartrier.

(16) Saint-Lambert, cour des tenants, reg. I, fol. 26 v<sup>o</sup>.

(17) Val-Benoît, chassereau, fol. 88 (recopié en 1406).

(18) *Ibidem*, fol. 100.

(19) Saint-Jacques, chartrier.

(20) Val-Benoît, cens et rentes, fol. 22 v<sup>o</sup>.

(21) *Chronique de Jean d'Outremeuse*, t. IV, pp. 141, 484.

(22) Échevins de Liège, œuvres, reg. 1, fol. 286.

(23) *Ibidem*, reg. 3, fol. 6, 12 v<sup>o</sup>. — M. YANS, *Pasicrisie des Échevins de Liège*, n<sup>o</sup> 71.

(24) *Ibidem*, reg. 21, fol. 187 : « maison del escut d'argent ».

(25) *Ibidem*, saisies, reg. I, fol. 97.

(26) Échevins de Liège, œuvres, reg. 51, fol. 428 (dans le même acte : Gerairdrie).

(27) Cris du perron, XXVIII, fol. 128 v<sup>o</sup> (détruits en 1944).

(28) Croisiers de Liège, paies, 1545-1565, f<sup>o</sup> 27 r<sup>o</sup>.

*Gerardia* (Lambertus de), 1281 (1) ; (in), XIII<sup>e</sup> siècle (2), 1324 (3) ; (catena juxta Gerardiam), 1409 (4) ; (in), 1475-1477, 1481 (5).

*Graiderie* (Maron de), 1281 (6) ; (en le ruwe de), vers 1430 (7).

*Jerarderie* (in), 1287 (8).

*Jerardrye* (en), 1287 (9).

*Geradrye* (en), 1287 (10).

*Geredrye* (Lambiers de), 1290 (11) ; (en), 1588 (12).

*Geraidrie* (le sellier de —, Thilemans de), 1308 (13) ; 1423 (â coir de) (14), (le mestier de), 1424 (15), 1470 (16) ; (en), 1495 (17), XV<sup>e</sup> siècle (18) ; (rue tendante de — au pont d'Isle ; jondant..., vers), 1513 (19) ; (en), 1532 (20) ;

(1) *Analectes histoire ecclésiastique Belgique*, t. XXIII, p. 431 (copie).

(2) Chapitre Saint-Lambert, obituaire, fol. 104 v<sup>o</sup>.

(3) Saint-Denis, relevé des biens, reg. 9, fol. 105 v<sup>o</sup> (copie de l'an 1500 environ).

(4) Chapitre Saint-Lambert, grande compterie, cens et rentes, 1409, fol. 106.

(5) Collège Saint-Materne, cens et rentes.

(6) C. DE BORMAN, *Les échevins... de Liège*, t. I, p. 439. Testament de Gilles Surllet d'après une copie du XV<sup>e</sup> siècle.

(7) Hôpital Mostarde, copie d'une clause du testament de Jacques de Hemricourt, chassereau incomplet, fol. 13 v<sup>o</sup>.

(8) *Cartulaire Saint-Lambert*, t. II, p. 414.

(9) Sainte-Croix, cartulaire A, fol. 355 (copie du XIV<sup>e</sup> siècle).

(10) Paweilhar C, fol. 87 v<sup>o</sup> (copie du XV<sup>e</sup> siècle) (détruit).

(11) Sainte-Croix, cartulaire A, fol. 93 v<sup>o</sup>, 197 (copie du XV<sup>e</sup> siècle).

(12) Saint-Pierre, liasse 4.

(13) CUVELIER, *Val-Benoît*, p. 322 (original). Même graphie dans la copie du XVII<sup>e</sup> siècle (*Ibidem*, p. 324).

(14) Échevins de Liège, œuvres, reg. 3, fol. 306.

(15) *Ibidem*, reg. 3, fol. 220.

(16) *Ibidem*, reg. 31, fol. 52.

(17) *Ibidem*, saisies, reg. 3, fol. 92.

(18) Hôpital Saint-Abraham, répertoire des documents dressé en 1677, fol. 122 v<sup>o</sup>.

(19) Échevins de Liège, saisies, reg. 5, fol. 242.

(20) *Ibidem*, obligations, reg. 20 (détruit).

(en), 1542 (1), 1547 (2), 1549 (3), 1562 (4), 1677 (5), 1758 (6), (le coin de), 1762 (7).

*Gereiderie* (en), 1313 (8), 1538 (9).

*Gerarderia* (domus scutella in fine claustris supra vicum de), 1324 (10); (in), 1374 (11).

*Gerardria* (in) (... ab opposito domus claustralis domini Gilberti scutella canonici), 1324 (12), (domus de —, catena juxta Gerardrium), 1348, 1355, 1361, 1400, 1403 (13).

*Gerardrir* (en), 1339 (14).

*Girardria* (domum sitam in Girardrium leodiensem retro ecclesiam Sancte Marie leodiensis) (15).

*Gerardrie* (en —, Masson de), 1340 (16); (Gile Erreteit de), 1344 (17); (Colart l'esperonnier de), 1361 (18); (en), 1373 (19), (Colart de), 1376 (20); (en —, Boudechon de),

(1) *Ibidem*, reg. 24, fol. 5 (très endommagé).

(2) Chapitre Saint-Lambert, chartrier. — *Cartulaire Saint-Lambert*, t. V, p. 339, n° 3911.

(3) *Ibidem*.

(4) *Ibidem*, au revers : en *Gerardrier* (XVI<sup>e</sup> siècle), en *Gerardrie* (XVIII<sup>e</sup> siècle).

(5) Hôpital Saint-Abraham, reg. 1, répertoire des titres, fol. 122 v<sup>o</sup>.

(6) Couvent des Bons Enfants, cens et rentes, 1757-1758, fol. 150.

(7) Officialité, rendages proclamatoires, reg. 37, fol. 214, 216.

(8) CUVÉLIER, *Val-Benoît*, pp. 353, 354, pourrait aussi être lu : *Gererderie*.

(9) Église Saint-Martin-en-Ile, comptes, 1538-1542, fol. 20 v<sup>o</sup>.

(10) Saint-Denis, polyptique, fol. 91 v<sup>o</sup>.

(11) *Cartulaire Saint-Lambert*, t. IV, p. 508 (copie du XVI<sup>e</sup> siècle).

(12) Saint-Denis, polyptique, fol. 105 v<sup>o</sup>.

(13) Chapitre Saint-Lambert, grande compterie, cens et rentes.

(14) Chapitre Saint-Lambert, cour des tenants, reg. 1, fol. 42 v<sup>o</sup>.

Pourrait être lu : *Gerairdir* « qui fuit Servais le poindoire ».

(15) Abbaye de Cornillon-Beaurepart, cartulaire 3, fol. 35 v<sup>o</sup>, aux archives de l'Évêché.

(16) Hôpital Saint-Mathieu, polyptique.

(17) Chapitre Saint-Lambert, cour des tenants, reg. 1, fol. 33 v<sup>o</sup>.

(18) Cour féodale, reg. 40, fol. 196 v<sup>o</sup> (copie de l'an 1440 environ).

(19) Val-Benoît, cens et rentes, fol. 66.

(20) Dominicains, chartrier.

vers 1380 (1); (en), 1422 (2); (en), 1423 (3), 1432 (4); (retro), 1452 (5); (en), 1463, 1464 (6); (in), 1465 (7); (à coron de — en le paroiche de Saint Estienne), 1499 (8); (en), 1589 (9). Depuis l'an 1489, la forme *Gerardrie* devient la plus commune.

*Grederia* (in), 1340 (10), 1440 (11).

*Geradrie* (en), 1347 (12), 1379 (13); (au costé vers), 1512 (14).

*Gererdria* (Johannes derire les aires de), 1340 (15); (versus Gererdriam), 1354 (16); (Jo. Gererdria), 1357 (17); (in), 1361 (18), 1375, 1376, 1378-1381, 1393, 1395-1398, 1400, 1405 (19); (in), 1395, 1397 (20), 1401 (21), XV<sup>e</sup> siècle (22).

- (1) *Jean d'Outremeuse*, t. IV, p. 484; t. V, p. 335.
- (2) Échevins de Liège, reg. 3, fol. 10.
- (3) *Ibidem*, reg. 3, fol. 134 v<sup>o</sup>.
- (4) *Ibidem*, reg. 7, fol. 192 v<sup>o</sup> (illisible).
- (5) Chapitre Saint-Lambert, conclusions capitulaires, reg. CIX, fol. 172.
- (6) Échevins de Liège, saisies, reg. 3, fol. 3, 111 v<sup>o</sup>, 113.
- (7) Chapitre Saint-Lambert, grande compterie, cens et rentes.
- (8) Échevins de Liège, œuvres, reg. 56, fol. 259 v<sup>o</sup>.
- (9) Officialité, rendages proclamatoires, reg. 9, 1588-1596, fol. 153 r<sup>o</sup>.
- (10) Chapitre Saint-Lambert, grande compterie, cens et rentes, reg. 25, fol. 2 v<sup>o</sup> (deux mentions).
- (11) Collège Saint-Materne, cens et rentes. Dans le même registre : *Gerederia*.
- (12) Chapitre Saint-Lambert, cour des tenants, reg. 1, fol. 38.
- (13) Val-Saint-Lambert, charte 702.
- (14) Échevins de Liège, saisies, reg. 3.
- (15) Chapitre de Saint-Lambert, stock de Hesbaye (ou de Brabant), fol. 28.
- (16) Chapitre Saint-Denis, chartrier.
- (17) Signature autographe de Jean Gererdria « turrerius leodiensis », sans doute le geôlier du cachot de l'official (Chapitre Sainte-Croix, cens et rentes, reg. de 1357, fol. 31 v<sup>o</sup>).
- (18) Chapitre de Saint-Martin, reg. 119.
- (19) Collège Saint-Materne, cens et rentes.
- (20) Chapitre Saint-Lambert, grande compterie, reg. 26, fol. 1 v<sup>o</sup>, reg. 27, fol. 2 v<sup>o</sup>.
- (21) *Ibidem*, reg. 30.
- (22) Chapitre Saint-Lambert (copie), fol. 10 v<sup>o</sup>.



*Jurederie* (en), 1354 (1).

*Jureidrie* (la voie de), 1354 (2).

*Greiderie* (en), 1358 (3), 1360 (4).

*Graidrie* (en), 1383 (5).

*Gereydrie* (maison qui fuit damme Jakemme à pont d'Yle, qui fait le coutiron de — et de Saint-Denis), 1386 (6); (en), 1588 (7).

*Gedreie* (manson... lequel fait le coutiron de Saint-Denis et de), 1386 (8).

*Geraderie* (en), 1410 (9).

*Gerardrye* (en), 1428 (10), 1430 (11), 1460 (12), 1481 (13), 1506 (14).

*Geraiderye* (Lambeir de), 1432 (15); (en), 1446 (16).

*Gerederia* (in), 1438, 1440 (17).

*Juredrie* (jusqu'à), 1439 (18).

*Geraidrye* (boin mestier de), 1443 (19).

(1) Chapitre Saint-Pierre, reg. 53, fol. 106 v°.

(2) *Ibidem* (les deux formes dans le même acte).

(3) Chapitre Saint-Lambert, cour des tenants, reg. 2, fol. 87 v°.

(4) *Ibidem*, reg. 2, fol. 38 v°.

(5) C. DE BORMAN, *Échevins*, t. I, p. 471.

(6) Chapitre Saint-Pierre, cour des tenants, reg. 54, fol. 27.

(7) *Ibidem*, liasse n° 4.

(8) *Ibidem*, reg. 54, fol. 27 v°.

(9) Échevins de Liège, œuvres, reg. 1, fol. 98. — M. YANS, *Pasicrisie*, n° 7.

(10) *Ibidem*, reg. 5, fol. 238 v° (détruit).

(11) *Ibidem*, convenances et testaments, 1434-1437, fol. 160.

(12) *Ibidem*, œuvres, reg. 26, fol. 65. — M. YANS, *Pasicrisie*, n° 1916.

(13) Chapitre Saint-Lambert, chartrier.

(14) Hôpital Saint-Mathieu, cour des tenants, reliefs, 1470-1526, fol. 81.

(15) Abbaye de Beaurepart, comptes, 1432.

(16) Cour allodiale, reg. 24, fol. 28 v°.

(17) Collège Saint-Materne, cens et rentes (plusieurs mentions).

(18) JEAN DE STAVELOT, p. 428; cf. J. HAUST, *Ann. d'hist. liég.*, t. II, p. 327.

(19) Cour allodiale, reg. 25, fol. 83 v°, 84.

*Gerairdrie* (en), 1447 (1), 1450 (2), 1451 (3), 1458 (4), 1468 (5); (en, sour, vers, à tochet delle rue de), 1476 (6); (alle tournée de), 1493, 1502 (7).

*Gerarderye* (en), 1448 (8), XVI<sup>e</sup> siècle (9), 1597 (10).

*Gereardrie* (en), 1449 (11), 1472 (12); (en la rue de), 1473 (13).

*Gredri* (maison jointant vers), 1459 (14).

*Gerendrie* (en), 1468 (15).

*Gerairdrye* (vers), 1473 (16).

*Gereaderie* (en, sur ledit), 1482 (17).

*Gererdrie* (en), 1493 (18).

*Gereadrie* (en), 1501 (19).

*Gerardie* (en), 1512 (20).

*Geredry* (en), 1578 (21).

*Geredrée(e)*, 1585, 1589, 1590 (22).

(1) Échevins de Liège, œuvres, reg. 15, fol. 120 v<sup>o</sup>, 135.

(2) *Ibidem*, reg. 17, fol. 139.

(3) *Ibidem*, reg. 18, fol. 17.

(4) *Ibidem*, reg. 24, fol. 99. — M. YANS, *Pasicrisie*, n<sup>o</sup> 1723. — *Ibidem*, reg. 24, fol. 210 (à coron de).

(5) *Ibidem*, reg. 30, fol. 262 : « maison del ymage ».

(6) *Ibidem*, reg. 36, fol. 36 : « maison arse et brûlée... du Chigne », 181, 200 v<sup>o</sup>.

(7) *Ibidem*, reg. 51, fol. 426 ; reg. 59, fol. 64.

(8) Cour allodiale, reg. 24, fol. 28 v<sup>o</sup>.

(9) Copie d'un acte du 20 octobre 1456. Carmes de Liège, reg. 2, fol. 55.

(10) Officialité, rendages proclamatoires, reg. 4, fol. 225 v<sup>o</sup>.

(11) Cour allodiale, reg. 24, fol. 40 v<sup>o</sup>.

(12) Échevins de Liège, saisies, reg. 2, fol. 155.

(13) *Ibidem*, reg. 2, fol. 178.

(14) Église Saint-André, reg. de 1443, fol. 28 (deuxième pagination), au presbytère de Saint-Antoine.

(15) Échevins de Liège, œuvres, reg. 30, fol. 262, 290 v<sup>o</sup>.

(16) *Ibidem*, reg. 33, fol. 118.

(17) Chapitre Saint-Lambert, chartrier (trois mentions). — *Cartulaire de Saint-Lambert*, t. V, p. 214, n<sup>o</sup> 3163.

(18) Échevins de Liège, œuvres, reg. 51, fol. 428.

(19) *Ibidem*, œuvres, reg. 58, fol. 144.

(20) *Ibidem*, saisies, reg. 3 (13 janvier 1512).

(21) Officialité, rendages proclamatoires, reg. 3, fol. 35.

(22) Abbaye du Val-Benoît, procédure, copie des registres aux

*Gereidrie* (en), 1604 (1).

*Geredrye* (en), 1610 (2).

*Gerandrie* (en), 1644 (3).

*Geraydrie*, 1730 (4).

*djèrindrèye* (è), prononciation wallonne actuelle (5).

Après cette longue énumération, hasardons une hypothèse fondée sur les formes les plus anciennes, corroborées par la prononciation wallonne actuelle.

Cette prononciation renforce en effet les scrupules historiques formulés en débutant. Vu que le prénom Gérard donne en wallon *Djèrà*, le personnage célèbre établi éventuellement à l'endroit n'a plus guère de chance d'être retenu.

Le suffixe *-erie*, wallon *-(e)rèye*, — où bien entendu il ne peut être question de voir un succédané de « rue », wallon *rowe*, ni de « rewe » ou « rieu » (ruisseau), wallon *rèw* ou *ri* — pourrait sans doute à première vue suggérer une formation du type français « la Bérarderie », dérivée d'un nom de personne. Mais, comme l'a fait remarquer HAUST, on attendrait alors l'article qui n'accompagne jamais notre toponyme (comparez chez nous « elle Lambotterye » en 1612 à Esneux, et *èl colèn'rèye* à Dolembreux). Il faut bien plutôt penser à l'emploi fréquent à Liège de ce suffixe dans des mots qui désignent une activité commerciale ou industrielle, puis, par extension, le lieu où cette activité s'exer-

cens et rentes. — Dans les transcriptions faites en 1667 des mêmes textes des registres aux cens et rentes de l'abbaye du Val-Benoît de 1585 à 1630, on trouve *Geredrée*, *Geraidrye*, *Gerairderie*, *Geredrye*, *Geredria*, *Geredie*, *Geraidree*, *Geraidrie*, *Gerardrie*, *Gerairdrie*.

(1) *Ibidem*.

(2) *Ibidem*.

(3) Officialité, rendages proclamatoires, reg. 21, fol. 335 v°.

(4) Légende du plan de Liège dressé par Lambert Thonus et gravé par S. Harris.

(5) J. HAUST, *Dictionnaire liégeois*, p. 225 ; cf. *en gerendrie* 1468 ; c'est l'ancien *Geredrie*, *Geraidrie*, avec *é* long nasalisé.

çait : citons, entre autres, avec le même emploi de la préposition *en* que dans le cas qui nous occupe : *en draperie*, *en corduanerie*, *en manghonerie*...

Ainsi, un nom de métier fournirait la clé de l'énigme et, puisque JEAN HAUST présentait une origine germanique, cherchons de ce côté.

L'influence du moyen-néerlandais sur notre wallon ne se discute plus, et les rapports économiques, que nos ancêtres liégeois entretenirent avec la Flandre, ont fourni le sujet de maintes thèses historiques (peut-être trop unilatérales).

Les dictionnaires de moyen-néerlandais attestent suffisamment l'existence du terme *gereederie* en Flandre, et les textes édités par ESPINAS et PIRENNE en mentionnent fréquemment l'emploi (1). La *gereederie* dérive du verbe *gereeden* correspondant au français *appareilleir*. Et les mots *gereeden*, *gereeder*, *gereederie* s'appliquaient aussi bien aux opérations d'apprêt purement mécaniques qu'aux œuvres artistiques d'ornementation du drap. Le métier de la *gereedrie* pouvait donc englober diverses activités de luxe, comme le prouvent les textes publiés par E. FAIRON dans son édition des chartes liégeoises confisquées, retrouvées en copie à Lille. Étranger au pays, le copiste du XV<sup>e</sup> siècle, travaillant pour le compte du vainqueur de la démocratie liégeoise, n'a guère accordé d'attention aux graphies locales, mais ses indications touchant à la sémantique n'en sont pas moins précieuses : elles nous fournissent le sens exact du mot et laissent entrevoir l'évolution de l'industrie ainsi appelée.

Trois chartes, respectivement du 9 juillet 1344, 7 no-

(1) G. ESPINAS et H. PIRENNE, *Recueil de documents relatifs à l'histoire de l'industrie drapière en Flandre*, t. I, pp. 274, 275, 297, 299, 301, 357 ; t. II, 392, 612, 615, 617.

vembre 1357 et 10 juillet 1363 (1), mentionnent le *mestier de gerardrie*. A la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, l'ensemble des activités économiques groupées sous le terme collectif se dissocie, le détail apparaît, et mention est faite du métier des *orfevrez, selliers, lormiers et poindeurs* dans les chartes du 20 novembre 1393, 8 février 1396 et 12 juillet 1400. Au XV<sup>e</sup> siècle, le nom d'orfèvre l'emporte progressivement.

Le toponyme désignant l'établissement de l'industrie est sans aucun doute antérieur à sa consignation dans les documents ; des exemples de pareil décalage chronologique peuvent être cités pour d'autres branches d'activités (*corduanerie, chodelistrée, feronstrée*, etc.). Aussi peut-on affirmer que les ouvriers de *geredrie*, s'adonnant à l'appareillage et à la parure du drap, constituaient, dès le XIII<sup>e</sup> siècle, un groupement assez important pour donner leur nom à une artère de la Cité.

En même temps que la dépendance économique d'activités connexes, l'organisation corporative contribua à rapprocher des appareilleurs de drap diverses industries de luxe. Lors de l'organisation systématique des travailleurs liégeois en vingt corps de métier, le 18 mars 1331, on réunit sous une même bannière (la dernière) tous ceux qui mettaient en œuvre l'or, l'argent, les matières précieuses (3). Lorsque, en 1379, le nombre des métiers fut porté à trente-deux, celui des orfèvres occupa encore la dernière place, comme si les Liégeois voulaient exprimer par là leur mépris pour le luxe. Cependant, au sein même de cet agglomérat professionnel, les appareilleurs de drap perdirent progressivement leur influence primitive. L'évolution de la tech-

(1) É. FAIRON, *Chartes confisquées aux bonnes villes du pays de Liège et du comté de Looz après la bataille d'Othée (1408)* ; Bruxelles, 1937 (*Commission royale d'Histoire*), p. 106.

(2) *Ibidem*, p. 111.

(3) *Ibidem*, p. 159.

nique militaire et la chute de la chevalerie leur furent aussi néfastes que la transformation de la liturgie ; JACQUES DE HEMRICOURT ne regrette-t-il pas, à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, que les chevaliers au lieu de se combattre comme leurs ancêtres assis sur des selles de tournoi « tos coviers de couvertures overééz d'oeuvre de brosdure de leurs blazons armoiez » ne sont plus armés que d'une simple « cotte de fier appelée panchire », ayant par dessus un méchant jupon de futaine (1)? Le culte, de son côté, s'entourant de plus en plus de solennité et de faste, bannit le drap au profit du velours, de la soie et d'autres étoffes précieuses. Le règne du brodeur (*acupictor*), artiste au service d'une institution religieuse, avait commencé. Dès lors, rien d'étonnant que, pour la plupart des scribes du XV<sup>e</sup> siècle, le mot *Gerardrie* n'évoque plus aucune technique industrielle et soit devenu un simple toponyme. En parcourant les listes de graphies, établies par É. PONCELET et par moi-même, on peut même se demander si, à partir de 1250, de nombreux scribes n'avaient pas déjà cessé de considérer la *geredrie* comme un métier. Oubli qui ne prouve pas la disparition de l'activité désignée par le vocable, mais bien l'origine étrangère de ce dernier qui connut, pour cette raison, une vogue fugitive.

Malgré la régression de l'industrie qu'il dénomma primitivement, le terme de *geredrie* se rencontre encore parfois dans le vocabulaire corporatif postérieur, au XV<sup>e</sup> siècle (2).

(1) C. DE BORMAN, A. BAYOT, E. PONCELET, *Œuvres de Jacques de Hemricourt*, Bruxelles, 1931, t. III, pp. 39, 40.

(2) Le 23 février 1424, comparaissent devant les échevins de Liège « maistre Thiry l'armoyer et avocq li, Rigal de Lile, le sellier, comme gouverneurs et en nom de mestier de geraidrye » (Échevins de Liège, œuvres, reg. 3, fol. 220). — Le métier de *gerardrie* est encore cité le 5 juin 1435 (É. FAIRON, *Régestes*, t. III, p. 315), et le 14 mars 1443 (Cour allodiale de Liège, reg. 25, fol. 83 v<sup>o</sup>, 84). En 1477, le métier des orfèvres se fit graver un nouveau sceau en remplacement de celui qui avait été perdu ou

Mais alors, ce terme générique que la plupart ne comprenaient plus ou interprétaient par l'intermédiaire d'un toponyme désignant la localisation géographique des artisans, n'était plus employé, comme autrefois, en vue de rassurer ceux qui redoutaient une trop grande prépondérance des orfèvres. Cet artifice de vocabulaire qui dura environ quatre-vingts ans permit une transition heureuse capable de maintenir la bonne entente entre les diverses branches de l'industrie de l'habit de luxe. Cet esprit d'entente déborda même le cadre du métier et en 1464, les orfèvres conclurent un accord avec les merciers dont la section des passementiers revendiquait le monopole de la vente des draps d'or et d'argent et d'autres articles de luxe (1).

La disparition de la *Gerardrie* correspondit-elle à une diminution de l'influence flamande à Liège? Au contraire. Pour s'en tenir au seul métier des orfèvres, le nombre des artisans de cette profession, d'origine flamande, était plus considérable au XV<sup>e</sup> siècle qu'au XIII<sup>e</sup> siècle : Lambert de Belke en 1393-1406 (2), Fastré Ghissen ou de Gieschen en 1422 (3), maître Guillaume Reynarts dit le Flamand en 1423-1440, demeurant en Gerardrie (4), Pietre de Cowenberch en 1429 (5), Henri Decker en 1437 (6), Pierre Craen en 1447-1457 (7).

détruit durant les guerres civiles ; de ce nouveau sceau, qui était encore en usage à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, on n'a conservé qu'un fragment, où l'on voit une partie de la légende, laquelle peut être reconstituée comme suit : [seal] de mestier de gere[drie] (Arbalétriers de Liège, reg. 1, fol. 32. — E. PONCELET, *Bulletin Institut arch. liégeois*, t. 28, p. 218).

(1) Échevins de Liège, saisies, reg. 29, fol. 24.

(2) *Bulletin Société d'Art et d'Histoire du diocèse de Liège*, t. 26, p. 117.

(3) Échevins de Liège, œuvres, reg. 3, fol. 41 v<sup>o</sup>.

(4) *Bulletin Société d'Art et d'Histoire*, t. 26, p. 120. Échevins de Liège, œuvres, reg. 3, fol. 134 v<sup>o</sup>.

(5) Échevins de Liège, œuvres, reg. 6, fol. 137 v<sup>o</sup>.

(6) *Cartulaire Saint-Lambert*, t. VI, p. 113.

(7) *Bulletin Société d'Art et d'Histoire*, t. 26, p. 122.

A certains moments, les Thiois exerçaient même dans le métier une influence prépondérante : les gouverneurs de la corporation étaient, le 23 mai 1455, Jean de Rulants, peintre, et Erard de Botenbrouck, sellier (1) ; le 21 juin 1464, Joris Cosvelt, orfèvre, et Henri de Gingelom (2).

Deux autres désignations toponymiques de la Cité sont d'ailleurs significatives quant à l'importance de l'immigration flamande à Liège. En plein marché, entre le porche de l'église Saint-André et l'entrée de la rue Sainte-Ursule, se trouvait dès le XIII<sup>e</sup> siècle, un lieu dit *Flamengerie* (3), où se débitaient les étoffes étrangères et spécialement les draps flamands. Dans la partie du quartier du Nord affectée à la manufacture drapière et aux professions connexes, on trouve, au XIV<sup>e</sup> siècle, la *rue des Flamands* dite aussi *Sur Meuse aux Flamands* (4). C'est maintenant le quai de Maestricht.

En résumé, le terme *gererdrie*, dans son acception originelle, ne connut donc à Liège qu'une existence éphémère et un rayonnement local ; il ne s'étendit pas à la principauté, pas plus, du reste, que le terme *cramerie* par lequel, en 1347, les merciers hutois désignaient leur négoce (5). Ce vocable n'était aussi que le dérivé du flamand *kramerijs*,

(1) Échevins de Liège, œuvres, reg. 19, fol. 280. — *Annuaire Histoire liégeoise*, t. III, p. 645.

(2) Échevins de Liège, œuvres, reg. 29, fol. 162.

(3) 22 avril 1266, lieu dit Flamegerie. L. LAHAYE, *Inventaire analytique des chartes de la collégiale de Saint-Jean l'Évangéliste, à Liège*, Bruxelles, 1921 (*Commission royale d'Histoire*), p. 92. — 1280 : « li povre ont un demi ovroit en Flamegerie... Henris li fis Lokart doit X sous por dois ovroit en Flamegerie » (*Pauvres-en-Île*, reg. 11, fol. 78 v<sup>o</sup>).

(4) TH. GOBERT, *Liège à travers les âges*, t. III, p. 35, 36.

(5) Acte du 29 mai 1347. Vente d'une halle et du gros poids (balance) c'on dist delle cramerie. Fonds des familles aux Archives de l'État à Liège, Livre aux biens et revenus de Lambert de Tru, acte n<sup>o</sup> 79. — Archives de la ville de Huy, registre aux missives, n<sup>o</sup> 8, fol. 27 v<sup>o</sup>.



mais privé du secours de la toponymie, il fut beaucoup moins heureux que son « compatriote » *geredrie*.

A mon sens, les historiens devront reviser leur jugement : on ne peut plus défendre l'opinion d'après laquelle le métier des orfèvres s'appela, jusque bien avant dans le XV<sup>e</sup> siècle, métier de Gerardrie parce que ceux qui l'exerçaient habitaient la rue de ce nom (1).

---

(1) J. BRASSINNE, *L'orfèvrerie civile liégeoise*, t. I, p. 28 (*Société des Bibliophiles liégeois*). — E. PONCELET, *Les bons métiers de la Cité de Liège* (*Bulletin Institut archéologique liégeois*, t. 28, p. 218).